

La commission environnement vous présente
tous ses vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2023

1) Simplification du geste de tri

TRI DES EMBALLAGES : VOTRE GESTE QUOTIDIEN SE SIMPLIFIE !

Depuis plus de 20 ans, le SIVALOR (Syndicat Intercommunal de la Valorisation, ex SIDEFAGE) s'engage pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers. Ainsi, dès le 1er janvier 2023, il sera possible de déposer dans un seul et même contenant jaune, **tous les emballages sans exception** : en métal, plastique, les papiers, cartonnets, et briques alimentaires.

Un geste de tri logique, utile et simple !

À TRIER

TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES

- Journaux et magazines
- Prospectus et catalogues
- Courriers, enveloppes et autres papiers
- Emballages en plastique
- Emballages en papier et carton
- Emballages en métal

Guide du tri

Disponible sur Google Play

Disponible sur l'App Store

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

- Bouteilles en verre
- Pots, bouchons et flacons en verre

À JETER

- Ordures ménagères
- Objets en plastique
- Vaisselle cassée
- Tissus sanitaires

...et LE TRI devient FACILE !

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAOIE
Accélérateur de valorisation !

CITEO

Désormais, **TOUS les emballages** et **TOUS les papiers** d'impression se trient dans un seul et même contenant jaune.

Le bleu disparaîtra peu à peu pour laisser place à un autre **conteneur jaune**.

Alors pas d'hésitation : si c'est un emballage ou un papier d'impression, je le dépose dans le conteneur jaune !

Un geste de tri logique, utile et simple.

2) Tri des biodéchets

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets (ménages et activités économiques). Ainsi les collectivités devront proposer une solution de tri de ces biodéchets à tous leurs citoyens (compostage de proximité et/ou collecte séparée), leur permettant ainsi de ne pas les jeter dans les ordures ménagères résiduelles, afin qu'ils ne soient plus éliminés mais valorisés.

Au 1^{er} janvier 2024, tous les foyers devront se voir proposer une solution pour trier leurs déchets biodégradables, qui représentent presque un tiers du poids des ordures ménagères.

Dans cette démarche, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie organise le **déploiement du tri à la source des déchets alimentaires** sur le territoire. L'objectif est de permettre **l'accès à un dispositif de compostage pour tous** et d'accompagner chaque partie prenante dans cette transition : citoyen, communes, promoteurs immobiliers, associations...

Notre territoire à dominance rurale autour de Rumilly se prête beaucoup mieux à un traitement au plus proche possible de l'émission du déchet (en circuit le plus court possible), d'où l'orientation vers le scénario « tout compostage ».

Celui-ci se traduira par la distribution en masse et **gratuite** de **composteurs individuels** aux ménages en habitat individuel et la mise en place de **sites de compostage partagés** en zone d'habitat collectif.

Les modalités :

L'utilisateur doit faire sa demande auprès de la Communauté de Communes :

dechets@rumilly-terredesavoie.fr

04 50 01 86 91

- Recueil de la demande et des coordonnées
- Vérification de l'éligibilité (mise à disposition précédente de plus de 5 ans, domiciliation sur le territoire).
- Mail de confirmation
- Des permanences de distribution seront organisées dans notre commune
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois devra être présenté, ainsi que la signature d'un bon de mise à disposition.

Les infos en plus :

- Modèle unique de composteur (400 L plastique)
- **Gratuit** pour l'utilisateur
- Le composteur est en kit et peut-être chargé dans une voiture.

Pour rappel :

Le compostage désigne la dégradation de matières organiques (fermentation) en présence d'oxygène (aérobie), sous l'action combinées de bactéries, champignons et autres micro-organismes.

Quel intérêt ?

1. **Vous réduisez fortement le volume de vos ordures ménagères** : cela peut représenter jusqu'à 30% du poids de votre poubelle !
2. **Vous valorisez les déchets biodégradables de votre maison** : déchets de cuisine et déchets végétaux
3. **Vous produisez un amendement naturel de qualité et gratuit** : plus besoin d'aller acheter de la terre végétale pour vos plantations ! Et vous améliorez la structure du sol et la résistance des plantes aux maladies.

Que mettre dans mon composteur ?

Déchets de maison ou d'appartement		Déchets de jardin	
Je peux mettre	<ul style="list-style-type: none">• Epluchures de fruits et légumes• Fruits et légumes abîmés• Restes de fruits et légumes, même cuits• Agrumes• Filtres et marc de café• Sachets de thé• Coquilles d'œufs écrasées• Litières végétales d'animaux herbivores	Je peux mettre	<ul style="list-style-type: none">• Feuilles mortes• « Mauvaises » herbes (non grainées)• Branchages de petites tailles• Broyat• Fleurs fanées
En petites quantités	<ul style="list-style-type: none">• Sachets en papier• Essuie-tout• Pain	En petites quantités	<ul style="list-style-type: none">• Gazon (au préalable séché au soleil)
Je ne mets pas	<ul style="list-style-type: none">• Viande, poisson, coquillages• Litière d'animaux carnivores• Mégots• Sachets en plastique (même ceux indiqués "compostables")• Couches culottes• Textiles• Etiquettes et journaux	Je ne mets pas	<ul style="list-style-type: none">• Branches de grosses tailles• Végétaux à décomposition difficile (thuya, résineux...)

Comment entretenir mon compost ?

4. **Mélanger** : alterner 1/3 de déchets secs (broyat, feuilles mortes, ...) et 2/3 de déchets humides (déchets de cuisine)
5. **Aérer** : brasser tous les 15 jours avec une fourche ou autre, sur une hauteur de 20 à 30 cm. Le brassage est indispensable pour une bonne décomposition des déchets et surtout éviter les mauvaises odeurs et le développement des moucheron.
6. **Surveiller le taux d'humidité** : si trop sec, arroser / si trop humide, ajouter de la matière sèche.
7. **Utilisation du compost** : récupérer le compost mûr au bout d'un an pour l'utiliser au jardin ou pour le rempotage des plantes. Quant au compost plus jeune, le laisser finir sa maturation.

Pour les curieux du compost, quelques vidéos proposées par le SIVALOR :

Les tutoriels :

- Le compostage individuel :
<https://www.youtube.com/watch?v=eeCpTS8WVG8>
- Le compostage partagé (4 vidéos) :
https://www.youtube.com/watch?v=ZXQ_kQ2RHa4
- Le lombricompostage :
<https://www.youtube.com/watch?v=yhK93h-mpWw>
- Tuto fabrication d'un composteur :
<https://www.youtube.com/watch?v=QCd6KVwEmHY>

Les idées reçues :

- Les odeurs :
https://www.youtube.com/watch?v=W8sV5_ISEq0
- Les agrumes :
https://www.youtube.com/watch?v=NYGN7SP_Ago
- Les moucheron :
https://www.youtube.com/watch?v=-85USKpVJr0&list=PLMKVPOw_jykLbWnCRIY611jpmAV4ci9vM&index=2